

Séance du 12 novembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGBHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V. Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants
durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu l'arrêté d'application dudit décret du 3 décembre 2003 ;

Attendu qu'une commission communale de l'accueil(CCA) doit être
constituée, parmi laquelle 3 représentants désignés par le Conseil communal en
son sein, avec chacun un suppléant ;

Attendu que parmi ces 3 représentants et leur suppléant , le Président et son
suppléant sont choisis par le collège communal ;

Revu sa délibération du 12 février 2025 prenant acte de la désignation des
conseillers communaux suivants en qualité de représentants à la Commission
communale de l'accueil (CCA) :

Effectif : Madame Annette CORNELIS Suppléant : Madame Marina KELIDIS

Effectif : Madame Céline BELIN Suppléant : Madame Hélène WALLEMACQ

Vu la démission de Madame Hélène Wallemacq de son mandat de Conseillère
communale et de ses mandats dérivés ;

Qu'il convient de la remplacer au sein de cette commission ;

Vu la candidature reçue, à savoir Mr/Mme.....;

Considérant que le nombre de candidatures équivaut au nombre de mandats à
pourvoir ; que dès lors qu'un tiers des membres présents du Conseil n'a pas demandé
de procéder à un vote, il y a lieu de prendre acte de cette désignation, conformément à
l'article L1122-34 §2/1 CDLD ;

PREND ACTE de la désignation en qualité de représentant du Conseil communal au sein de la Commission communale de l'accueil de Mr/Mme en qualité de suppléant de Madame Céline Belin;

La présente délibération sera adressée à la Directrice Générale, à la Commission communale de l'accueil ainsi qu'à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN